

RÈGLEMENT DU JEU

200 € de remise sur votre projet !

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé par la société PERLES DE PIERRES du 28 octobre 2025 au 30 novembre 2025.



ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société SAS PERLES DE PIERRES, dont le siège social est situé 1983 route du Mas Desport, 34400 Lunel, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 798 051 132 00016, représentée par M. Brice BLAYAC, Président, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « 200 € de remise sur votre projet ! » accessible via un formulaire sur la plateforme Tally en suivant le lien <https://tally.so/r/n04Bqy>, du 28 octobre 2025 à 08h00 au 30 novembre 2025 à 18h00 inclus.

ARTICLE 2 - ACCES AU JEU

Le jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres ou salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs. Une seule participation par personne est autorisée. Toute inscription incomplète, erronée ou frauduleuse sera annulée.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1. Il s'agit d'un jeu sans obligation d'achat.

3.2. Le jeu est accessible via la plateforme Tally au lien suivant : <https://tally.so/r/n04Bqy> du 28 octobre 2025 à 08h00 au 30 novembre 2025 à 18h00 inclus. Les joueurs devront renseigner un certain nombre de champs obligatoire du formulaire : nom, prénom, code



postal, type de projet, délai du projet, budget du projet, adresse email. Ils devront ensuite valider leur demande de participation. En validant ce formulaire, le participant accepte que ses données personnelles (nom, prénom, coordonnées, informations relatives au projet) soient collectées et traitées par la SAS Perles de Pierres (1983 route du Mas Desport, 34400 Lunel) dans le cadre de sa participation au jeu concours « 200 € de remise sur votre projet ». Ces données seront utilisées à des fins de gestion du concours, de suivi de votre demande et d'envoi d'offres ou de conseils personnalisés par nos conseillers et via notre newsletter. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression de vos données, que vous pouvez exercer à tout moment en écrivant à contact@perlesdepierres.com. Les données collectées seront conservées pendant une durée maximale de 24 mois à compter du dernier contact.

Toute participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort aura lieu le 1er décembre 2025, sous le contrôle de l'équipe marketing Perles de Pierres. Le gagnant sera contacté par email ou téléphone sous 5 jours après le tirage. Sans réponse sous 10 jours, un nouveau gagnant pourra être désigné. Il désignera un (1) gagnant qui remportera une remise de 200 € (deux cents euros) TTC, applicable sur le montant total d'un futur projet en pierre naturelle (terrasse, allée, margelles, parement, bassin ou aménagement extérieur).

ARTICLE 5 – DOTATION

Le gagnant remportera un bon de remise de 200 € (deux cents euros) TTC, applicable sur le montant total de sa facture Perles de Pierres, dans le cadre d'un devis validé entre décembre 2025 et mars 2026 inclus.

Le bon est non cessible, non échangeable, non remboursable et non sécable. Il sera appliqué en une seule fois sur la facture finale du projet concerné (terrasse, allée, parement, margelles, bassin ou tout autre aménagement extérieur), quel que soit le montant de la facture. En cas de facture d'un montant inférieur à 200 €, la remise sera appliquée à hauteur du montant total de la facture et le solde restant sera perdu. Aucune remise différée ou reportée ne pourra être accordée.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

Perles de Pierres ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du site Tally, d'erreurs de saisie ou de problèmes de connexion Internet. L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées (nom, prénom, email, téléphone, code postal) sont nécessaires à la gestion du jeu et du tirage au sort. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, à exercer auprès de : contact@perlesdepierres.com ou par courrier à SAS Perles de Pierres – 1983 route du Mas Desport, 34400 Lunel. Les données sont conservées pendant 24 mois maximum à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 8 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur simple demande à contact@perlesdepierres.com, dans les showrooms Perles de Pierres (Lunel & Juvignac) et sur le site internet www.perles-de-pierres.com.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE

Le jeu est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera tranché par les tribunaux compétents du ressort du siège de la société organisatrice.